



Communiqué de presse

Aménagement du territoire

Pic-Vert émet des réserves au sujet de la 1^{ère} mise à jour du Plan directeur cantonal (PDCn)

Genève, le 15 octobre 2018 - Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur le projet de 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn). Ce document constitue la pierre angulaire de l'aménagement du territoire cantonal, qui définit les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement.

Pour rappel, le PDCn avait été adopté en 2013 par le Grand-Conseil et validé partiellement par la Confédération en 2015. Cette approbation avait toutefois été accompagnée de réserves qui limitaient le développement du canton en ce qui concerne les projets prévus en extension sur la zone agricole, dès 2023. Au-delà de cette date, le quota cantonal de surfaces d'assolement (SDA) n'aurait plus été respecté. Le canton a donc dû revoir sa copie.

Afin de garantir, à l'horizon 2030, le respect du quota de SDA, l'ensemble des projets de développement en extension sur la zone agricole a été revu et priorisé, avec pour objectif de limiter les emprises prévues. Certains périmètres ont été reportés à l'horizon 2040, certains ont été réduits, alors que d'autres secteurs ont été abandonnés. Alors qu'elles concernaient 525 ha, soit 3% de la zone agricole, dans le PDCn en vigueur, les extensions projetées à l'horizon 2030 ont été réduites à 238 ha.

Pic-Vert relève avec satisfaction que cette mise à jour du PDCn ne prévoit pas, dans l'immédiat, d'augmentation des surfaces concernées par des déclassements de la zone villa. Notre Association s'interroge toutefois sur les modalités et les moyens qui seront mis en œuvre au-delà de 2030.

La question essentielle consiste à savoir où se situeront les ressources foncières requises pour les besoins futurs, considérant que les zones à bâtir existantes auront été exploitées de manière optimale, si bien que le potentiel résiduel sera faible, et que la possibilité de déclasser la zone agricole sera inexistante en raison de l'épuisement du quota de SDA disponible, si celui-ci n'est pas modifié.

Pic-Vert s'inquiète en particulier de la modification apportée au PDCn concernant les SDA. Alors que la version initiale du PDCn affichait l'ambition de revoir le quota en accord avec la Confédération, la nouvelle version prévoit expressément comme objectif le respect du quota de SDA actuel. Cette modification est très étonnante dès lors qu'il est d'ores et déjà admis que des déclassements seront nécessaires au-delà de 2030. Il importe en conséquence que cet objectif soit modifié. A défaut, il est prévisible que la zone villa soit à nouveau la cible de déclassements aux fins de disposer des ressources foncières requises, avec toutes les conséquences et insécurités fiscales, sociales, environnementales et politiques qui y sont inhérentes.

D'une manière générale, il est temps de questionner la croissance souhaitable pour Genève. Pic-Vert regrette le peu de vision de nos autorités cantonales muettes à ce propos. Alors que le réchauffement climatique annonce des sécheresses et des étés étouffants, le canton poursuit la densification de nos zones habitées. Notre combat pour les zones villas n'est pas juste un combat d'arrière-garde de quelques propriétaires égoïstes. Il s'inscrit dans une prise de conscience beaucoup plus large qui cherche à préserver notre qualité de vie à tous. Les zones villas visées par la densification abritent une végétation aussi remarquable et précieuse que celle de nos parcs. Ces derniers sont hélas si fréquentés qu'ils n'offrent plus à la faune sauvage les refuges nécessaires à sa survie. Dans ce contexte, les zones villas anciennes et urbaines participent clairement à la préservation de la biodiversité et doivent être préservées.



Enfin, Pic-Vert constate avec inquiétude que l'Etat entend poursuivre l'instauration des zones réservées, alors même que cette mesure, qui constitue une grave atteinte à la garantie de la propriété, a été très fortement contestée et se révèle inutile dans les faits.

Pour toute information : Andreas Fabjan, membres du comité de Pic-Vert Genève
T 079 590 24 89, M andreas.fabjan@droit-immo.ch